

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 16 octobre 2019

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue à la salle du conseil des maires, le 16 octobre 2019, à 20h20. Sont présents :

| | |
|-----------------------|---------------------------|
| M. Carl Boilard | La Guadeloupe |
| Mme Manon Veilleux | Lac-Poulin |
| Mme Lyne Bourque | Notre-Dame-des-Pins |
| M. Eric Rouillard | Saint-Benoît-Labre |
| M. Yvon Paquet | Saint-Côme-Linière |
| M. André Longchamps | Saint-Éphrem-de-Beauce |
| M. Camil Martin | Saint-Évariste-de-Forsyth |
| M. Alain Quirion | Saint-Gédéon-de-Beauce |
| M. Jean Perron | Saint-Georges |
| M. Ghislain Jacques | Saint-Hilaire-de-Dorset |
| M. Dany Quirion | Saint-Honoré-de-Shenley |
| M. Eric Giguère | Saint-Martin |
| M. François Morin | Saint-Philibert |
| M. Luc Paquet | Saint-René |
| M. Martin St-Laurent | Saint-Simon-les-Mines |
| M. Clément Létourneau | Saint-Théophile |

Sous la présidence de monsieur Normand Roy, préfet et maire de Saint-Éphrem-de-Beauce. Assistent également à la rencontre monsieur Éric Paquet, directeur général, et monsieur Luc Bergeron, directeur général adjoint.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la séance est officiellement ouverte par le préfet.

2019-10-161

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Clément Létourneau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Gestion administrative et financière :
 - 3.1 Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 18 septembre 2019;
 - 3.2 Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 8 octobre 2019;
 - 3.3 Prévisions budgétaires 2020;
 - 3.4 Invitation aux séances du C.A.;

4. Dossiers régionaux :
 - 4.1 Projets PDT :
 - Saint-Benoît-Labre : Balançoire au parc Amikijou;
 - Saint-Benoît-Labre: Jardin communautaire phase 2;
 - Saint-Martin : Aménagement d'un parc de quartier;
 - 4.2 Dépôt et adoption du rapport annuel 2018 du schéma de couverture de risques incendie
 - 4.3 Inventaire du patrimoine bâti;
 - 4.4 Cadets policiers 2020;
 - 4.5 Projet inter-MRC de marketing territorial;
 - 4.6 Demande d'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale / inspection régionale;
 - 4.7 Acquisition d'un corrélateur;
 - 4.8 Autoroute 73 / demande du député de Beauce-Sud;
5. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
 - 5.1 Certificat de conformité :
 - Règlement 747-2019 Ville de Saint-Georges;
 - 5.2 Adoption du document sur la nature des modifications suite à l'entrée en vigueur du règlement 2004-71-37;
6. Gestion du personnel :
 - 6.1 Nomination de madame Claudia Guenette à titre d'employée régulière;
7. Correspondance;
8. Rapport des comités (s'il y a lieu);
9. Dépôt de documents :
 - États financiers mensuels;
 - Rapport SAAQ septembre;
 - Bilan inspection régionale au 30 septembre;
10. Divers :
 - 10.1 Séance du conseil des maires de novembre 2019;
 - 10.2 Processus d'élections membres du C.A.;
 - 10.3 Bulletin de candidatures aux postes du C.A.;
11. Période de questions;
12. Clôture de la séance.

2019-10-162

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU
18 SEPTEMBRE 2019**

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du conseil des maires du 18 septembre 2019 tel que rédigé par le directeur général.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU
8 OCTOBRE 2019**

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 8 octobre 2019 à titre d'information.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020

Le directeur général dépose un document sur l'état des surplus accumulés estimés au 31 décembre 2019 et avise les membres que le scénario budgétaire actuellement en cours de rédaction prévoit une augmentation des quotes-parts de 2%.

Les maires seront conviés à une séance de travail du comité administratif dédiée au budget.

**INVITATION AUX SÉANCES DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA
MRC**

Le préfet invite les membres du conseil des maires qui ne siègent pas au sein du comité administratif de la MRC à assister aux rencontres de ce comité à titre d'observateur.

2019-10-163

**POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE –
BALANÇOIRE AU PARC AMIKIJOU – SAINT-BENOÎT-LABRE**

Attendu que l'Œuvre des terrains de jeux (OTJ) de Saint-Benoît-Labre a déposé une demande d'aide financière dans le cadre de la Politique de développement du territoire volet local;

Attendu que ce projet vise à implanter une balançoire parent-enfant dans le parc Amikijou;

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse et d'une recommandation écrite détaillée par le comité administratif quant au respect des objectifs et aux modalités du plan de travail de cette politique;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu unanimement d'entériner la recommandation du comité administratif et d'accepter le projet mentionné dans le préambule de la présente résolution pour un montant maximal de 1500 \$ dans le cadre du volet local de la Politique de développement du territoire.

Ce projet est recommandé sous réserve des conditions énoncées à la Politique de développement du territoire et des règles gouvernementales applicables.

2019-10-164

**POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – JARDIN
COMMUNAUTAIRE PHASE 2 – SAINT-BENOÎT-LABRE**

Attendu que la Municipalité de Saint-Benoît-Labre a déposé une demande d'aide financière dans le cadre de la Politique de développement du territoire volet local;

Attendu que ce projet consiste à apporter des modifications afin d'améliorer l'usage du jardin communautaire de cette localité;

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une recommandation par le comité administratif quant au respect des objectifs et aux modalités du plan de travail de cette politique;

Il est proposé par madame Lyne Bourque, appuyée par madame Manon Veilleux et résolu unanimement d'entériner la recommandation du comité administratif et d'accepter le projet mentionné dans le préambule de la présente résolution pour un montant maximal de 3 420.03 \$ dans le cadre du volet local de la Politique de développement du territoire.

Ce projet est recommandé sous réserve des conditions énoncées à la Politique de développement du territoire et des règles gouvernementales applicables.

2019-10-165

**POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE –
AMÉNAGEMENT D'UN PARC DE QUARTIER – SAINT-MARTIN**

Attendu que la Municipalité de Saint-Martin a déposé une demande d'aide financière dans le cadre de la Politique de développement du territoire volet local;

Attendu que ce projet consiste à aménager un parc de quartier dans cette municipalité;

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une recommandation par le comité administratif quant au respect des objectifs et aux modalités du plan de travail de cette politique;

Il est proposé par monsieur Ghislain Jacques, appuyé par monsieur Clément Létourneau et résolu unanimement d'entériner la recommandation du comité administratif et d'accepter le projet mentionné dans le préambule de la présente résolution pour un montant maximal de 36 171.82 \$ dans le cadre du volet local de la Politique de développement du territoire.

Ce projet est recommandé sous réserve des conditions énoncées à la Politique de développement du territoire et des règles gouvernementales applicables.

2019-10-166

**DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2018 DU SCHEMA
DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE**

Attendu le dépôt aux maires du rapport annuel du schéma de couverture de risques incendie 2018;

Attendu que le rapport a été présenté et expliqué aux élus dans le cadre du comité de travail ayant précédé cette séance de conseil;

Il est proposé par madame Manon Veilleux, appuyée par monsieur Éric Giguère et résolu unanimement d'approuver le rapport annuel du schéma de couverture de risques incendie 2018 tel que déposé et d'en autoriser la transmission au Ministère de la Sécurité publique;

2019-10-167

INVENTAIRE DU PATRIMOINE BÂTI

Attendu que dans le cadre de son entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications, la MRC dispose d'une somme de 20 000 \$ pour réaliser un projet d'inventaire en patrimoine bâti;

Attendu que les objectifs de ce projet d'inventaire sont de :

- Sensibiliser les propriétaires à la valeur patrimoniale de leur immeuble;
- Tirer profit de l'inventaire en utilisant les données recueillies comme levier pour des projets de sensibilisation et de mise en valeur du patrimoine;
- Permettre une utilisation bonifiée de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour la révision du Schéma d'aménagement et de développement (SAD) et des Plans d'urbanisme (PU) municipaux;
- Faciliter l'élaboration de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) dans les municipalités qui le désirent.

Attendu que ce projet permettra d'identifier environ 200 bâtiments qui pourraient faire l'objet d'une documentation plus exhaustive dans une seconde phase;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur André Longchamps et résolu unanimement d'autoriser un appel d'offres afin de réaliser le projet de la présente résolution.

2019-10-168

CADETS POLICIERS 2020

Il est proposé par monsieur Eric Giguère, appuyé par monsieur André Longchamps et résolu à l'unanimité de confirmer le souhait du conseil des maires de voir les cadets policiers de retour sur le territoire de la MRC de Beauce-Sartigan pendant la période estivale 2020 et de prévoir la somme de 10 000 \$ dans le budget en préparation.

2019-10-169

PROJET INTER-MRC DE MARKETING TERRITORIAL

Attendu que le conseil a pris connaissance du projet de marketing territorial discuté entre les directions générales du CEB, du CLD Robert-Cliche, de Développement économique Nouvelle-Beauce, de la MRC de Robert-Cliche, de la MRC de La Nouvelle-Beauce et de la MRC de Beauce-Sartigan;

Attendu que ce projet a pour objectif, entre autres :

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 16 octobre 2019

- De doter la région de la Beauce d'une personnalité économique et sociale distinctive, originale et pérenne qui pourra attirer à la fois résidents, touristes et investisseurs de tout acabit;
- D'élaborer un exercice de mobilisation vers un "branding" régional qui servira l'ensemble des objectifs de croissance de toutes les activités économiques, que ce soit commerciales, résidentielles, institutionnelles ou touristiques.

Attendu que ce projet, estimé à 40 000 \$, serait financé à 80% par le FARR (répartis en part égale à même l'enveloppe territoriale) et à 20% par les MRC participantes en fonction de la population, soit 3 817 \$ pour la MRC de Beauce-Sartigan;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu unanimement:

- De confirmer l'appui de la MRC de Beauce-Sartigan dans le cadre du dépôt du projet mentionné dans le préambule de la présente résolution au FARR;
- De confirmer que la MRC de Beauce-Sartigan est disposée à verser une somme de 3 817 \$ afin de réaliser ce projet.

2019-10-170

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LA
COOPÉRATION INTERMUNICIPALE / INSPECTION RÉGIONALE**

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan souhaite embaucher une nouvelle ressource afin de desservir 9 municipalités de son territoire dans le cadre du service d'inspection régional;

Attendu que ce projet vise à réduire la charge de travail de l'équipe existante et favoriser l'équité financière entre les municipalités locales finançant les opérations de la MRC;

Attendu que les municipalités de Notre-Dame-des-Pins, Saint-René, Lac-Poulin, Saint-Évariste-de-Forsyth, Notre-Dame-des-Pins, Saint-Hilaire-de-Dorset, Saint-Simon-Les-Mines, St-Théophile et Saint-Philibert souhaitent présenter un projet dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

Attendu que ce projet devra faire l'objet d'une adhésion de la part de l'ensemble des municipalités desservies par le service d'inspection;

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan agira à titre d'organisme responsable du projet;

En conséquence il est proposé par monsieur Camil Martin, appuyé par monsieur Martin St-Laurent et résolu unanimement ;

- D'autoriser le dépôt d'une demande d'appui financier au programme d'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

- Que la MRC accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- Que la MRC de Beauce-Sartigan s'engage à participer au projet et à financer les coûts via les cotisations municipales dédiées au service d'inspection régionale;
- D'autoriser le préfet et le directeur général à signer tout document en lien avec cette demande d'aide financière.

2019-10-171

ACQUISITION D'UN CORRÉLATEUR ET D'UNE STATION TOTALE ROBOTISÉE

Attendu que le présent conseil avait autorisé l'acquisition d'un corrélateur devant servir à la recherche de fuite sur les réseaux d'aqueduc municipaux et d'une station totale robotisée;

Attendu les offres reçues pour le corrélateur:

- STELEM Inc. 17 900.00 \$ plus taxes;
- LCS Inc. 18 650.00 \$ plus taxes.

Attendu que pour l'acquisition de la station totale robotisée un seul fournisseur est mesure de livrer cet équipement afin qu'il soit compatible avec les outils d'arpentage déjà utilisés par le service de génie, soit la firme Cansel, distributeur d'équipements Trimble, et ce, pour une somme de 45 898.99 tx incluses;

Il est proposé par madame Lyne Bourque, appuyée par monsieur Alain Quirion et résolu unanimement :

- d'accepter l'offre de STELEM Inc. au montant de 17 900.00 \$ plus les taxes applicables.
- D'autoriser l'acquisition de la station totale robotisée de marque Trimble auprès de la firme Cansel au montant de 45 898.99\$ tax incluses.

Monsieur Jean Perron, représentant de Ville Saint-Georges, n'a pas participé aux délibérations de la présente résolution.

2019-10-172

AUTOROUTE 73 / DEMANDE DU DÉPUTÉ DE BEAUCE-SUD

Attendu la demande d'appui faite par le député de Beauce-Sud, monsieur Samuel Poulin, dans le but d'adresser une demande au ministère des Transports du Québec, afin que celui-ci réalise une étude pour un éventuel second pont enjambant la rivière Chaudière sur le territoire de Saint-Georges;

Attendu que le conseil des maires de la MRC-Sartigan a signifié par résolution (2019-09-156) qu'il souhaitait d'abord connaître le positionnement de Ville Saint-Georges relativement à ce projet;

Attendu que les maires de la MRC partagent la volonté des élus de Ville Saint-Georges relativement à la priorisation du prolongement de l'autoroute 73;

Attendu que les coûts d'une telle étude seraient entièrement financés par le

ministère des Transports du Québec;

Attendu le positionnement du conseil de Ville Saint-Georges;

Il est proposé par monsieur Clément Létourneau, appuyé par monsieur Éric Rouillard et résolu unanimement d'aviser le député de Beauce-Sud à l'Assemblée nationale, monsieur Samuel Poulin, que le présent conseil appuie la démarche pour la réalisation, par le ministère des Transports du Québec, d'une étude concernant l'ajout d'un second pont sur la rivière Chaudière, conditionnellement à ce que cette démarche n'entrave d'aucune façon le projet de prolongement de l'autoroute 73.

2019-10-173

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**RÈGLEMENT 747-2019 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES
AMENDANT LE RÈGLEMENT 150-2005 RELATIF AU ZONAGE
AFIN D'INCLURE LE 550, 136^E RUE DANS UNE ZONE
COMMERCIALE ET AFIN D'AUTORISER UN CENTRE DE
TRANSFERT DE MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LA 95^E RUE**

Considérant que ce règlement vise à modifier le plan de zonage, planche « A », 4/6, afin d'intégrer un terrain dans la zone commerciale CD-411;

Considérant que ce règlement énumère des dispositions pour l'implantation d'un centre de transfert de matières résiduelles;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Alain Quirion et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 747-2019 de la ville de Saint-Georges.

2019-10-174

**ADOPTION DU DOCUMENT SUR LA NATURE DES
MODIFICATIONS SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU
RÈGLEMENT 2004-71-37**

Attendu que le règlement 2004-71-37 est entré en vigueur le 17 septembre 2019 suite à l'avis de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest;

Attendu qu'en vertu de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* la MRC doit adopter un document sur les modifications qu'une municipalité doit apporter pour tenir compte de cette modification au schéma d'aménagement et de développement révisé;

En conséquence, il est proposé par monsieur Luc Paquet, appuyé par monsieur Carl Boilard et résolu à l'unanimité que la MRC Beauce-Sartigan adopte le document suivant :

Document indiquant la nature des modifications à être apportées aux

règlements d'urbanisme de certaines municipalités suite à l'entrée en vigueur du règlement 2004-71-37

Municipalité visée : Saint-Georges.

Documents concernés : Plan d'urbanisme et Règlement de zonage.

Nature des modifications : Suite à l'entrée en vigueur du règlement 2004-71-37, la Ville de Saint-Georges devra modifier, dans un délai de six mois, son Plan d'urbanisme et son Règlement de zonage afin d'intégrer les dispositions du Schéma d'aménagement et de développement révisé relatives aux nouvelles délimitations du périmètre urbain.

2019-10-175

NOMINATION DE MADAME CLAUDIA GUENETTE À TITRE D'EMPLOYÉE RÉGULIÈRE

Attendu que la période d'essai de madame Claudia Guenette est terminée;

Attendu la recommandation du directeur général concernant l'évaluation du travail effectué par madame Guenette au cours de cette période;

Il est proposé par monsieur Camil Martin, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu à l'unanimité de confirmer le statut d'employée régulière de madame Claudia Guenette au poste de préposée à l'immatriculation, rétroactivement au 14 octobre 2019.

CORRESPONDANCE

Le directeur général dépose le bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière rencontre pour information.

RAPPORT DES COMITÉS

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels;
- Rapport SAAQ septembre;
- Bilan inspection régionale au 30 septembre 2019;

SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES DE NOVEMBRE 2019

Le directeur général rappelle aux élus que la séance du conseil des maires du mois de novembre se tiendra le quatrième mercredi du mois, soit le 27 novembre. Est déposée aux élus la liste des comités sur lesquels des nominations seront nécessaires lors de cette séance.

**PROCESSUS D'ÉLECTIONS DES MEMBRES DU COMITÉ
ADMINISTRATIF**

La procédure d'élection des membres du C.A. est déposée et commentée aux élus.

BULLETINS DE CANDIDATURES AUX POSTES DU C.A.

Des bulletins de candidatures aux postes du comité administratif sont déposés aux élus.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part du public.

2019-10-176

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu à l'unanimité de mettre fin à la séance. Il est 21h55.

Normand Roy, préfet

Éric Paquet, directeur général